

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-086

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 novembre 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 4 novembre 2016.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : Approbation du projet « RE-BOOST expert » et son plan de financement prévisionnel

Exposé de la décision :

L'Université Paris Descartes a déposé un premier dossier de demande de subvention Fonds social européen (FSE) auprès de la DIRECCTE en octobre 2015 pour un projet de formation expérimentale et innovante auprès de jeunes de moins de 26 ans résidant en Seine-Saint-Denis. Ce projet, impliquant trois composantes de l'Université (Institut de Psychologie, UFR des STAPS, IUT) et dénommée RE-BOOST, a été accepté par la DIRECCTE. L'Université bénéficie d'un financement de 579 139,30 euros pour réaliser ce projet sur une période de 2 ans (janvier 2016 – décembre 2017). Ce projet vise à proposer aux jeunes de moins de 26 ans de Seine-Saint-Denis, sans emploi ni formation, une formation expérimentale et innovante sur les « soft skills » (adaptivité, positivité, créativité, esprit d'équipe).

Afin d'étendre ce dispositif sur le territoire francilien et suite à un nouvel appel à projet, un second dossier de demande de subvention FSE a été soumis à la DIRECCTE en juin 2016. Ce projet, dénommé RE-BOOST expert, a vocation à former les formateurs sur les « soft skills ». Ce projet se déroulerait également sur 2 ans (janvier 2017 – décembre 2018) et aurait pour objectif de former 100 formateurs franciliens ; le but étant au terme de ces deux ans d'ajouter cette formation à l'offre de formation continue. Une fois l'évaluation de cette formation réalisée, elle pourra par ailleurs être inscrite au répertoire national des certifications professionnelles.

Pour réaliser ce projet, l'Université Paris Descartes mettra à contribution certains de ses enseignants-chercheurs et recrutera 2 ingénieurs (ergonome et pédagogique) et 1 formateur. Une somme de 1000 euros sera demandée par participant en contrepartie de la formation. Par ailleurs, un co-financement FSE de 130 256,15 euros a été demandé à la DIRECCTE pour la réalisation de ce projet (budget total de 260 512,30 euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve le projet « Re-boost expert » et son plan de financement prévisionnel.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36
Quorum : 18
Nombre de membres participant à la délibération : 31
Abstentions : 0
Votes exprimés :
Contre : 0
Pour : 31

Fait à Paris, le 21 novembre 2016

Le Président


Frédéric DARIDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

24 NOV. 2016
24 NOV. 2016